



**CONVENTION RÉSIDENCE MÉDIATION
D'ACTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
Upcycling avec Le GRAME**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté de Communes de Forez-Est, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, personne morale de droit public, dont le siège social est situé à FEURS (42094), 6 Place Paul Larue, dont le numéro SIREN est 200 065 894,

Représentée par Monsieur Pierre VERICEL, agissant en sa qualité de Président de ladite Communauté et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Forez-Est en date du 19 juillet 2022,

Licence d'entrepreneur de spectacle, catégories 3 : PLATESV-D-2021-0001628

Ci-après dénommée « **la CC Forez-Est** »,

D'une part,

ET

GRAMÉ, Centre national de création musicale

Adresse siège social : 3 quai Chauveau, 69009 LYON

Adresse de correspondance : Pôle Pixel, 26 rue Émile Decorps 69100 VILLEURBANNE

Téléphone : 04 72 07 37 00

N° SIRET : 327 095 964 000 59 - Code APE : 9001Z

N° TVA intracommunautaire : FR 14 327 095 964

Licences d'entrepreneur de spectacle : PLATESV-R-2021-008702 / PLATESV-R-2021-008703

Représenté par Nadia Ratsimandresy, directrice générale et artistique

Ci-après dénommé « **Le GRAME** »,

D'autre part,

PREAMBULE

Pour la CC Forez-Est :

Conformément aux objectifs fixés par la circulaire interministérielle n°2008-059 du 29 avril 2008 relative au développement de l'éducation artistique et culturelle, le présent contrat a pour objet de définir les modalités d'une résidence de création et d'intervention menée sur le territoire de la **CC Forez-Est**.

Cette résidence vise à favoriser la rencontre entre les artistes et les habitants, à rendre accessible le processus de création et à encourager la participation des publics.

Elle s'inscrit dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation aux Arts et à la Culture (CTEAC), dont les signataires sont : le ministère de la Culture, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Forêt, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Loire, la CAF de la Loire et la **CC Forez-Est**.

Pour le GRAME :

GRAME s'investit sur son territoire Auvergne-Rhône-Alpes, au niveau national et international pour faciliter et inventer de nouvelles formes de rencontres avec les publics dans toutes leurs diversités. Grâce à des actions et ateliers pédagogiques, des sessions de formations et des activités de médiation, GRAME tient à une diffusion généreuse des musiques de création et de ses outils numériques.

C'est dans ce cadre que GRAME, Centre national de création musicale fait appel à l'artiste Anthony Clerc pour le projet décrit par la présente pour l'année scolaire 2025-2026.

En conséquence de quoi, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de fixer avec le GRAME le cadre de la mise en œuvre du projet « Upcycling » construit en collaboration avec le collège Michel de Montaigne de Balbigny (42011), et la résidence de l'artiste Anthony Clerc.

Par « résidence », il faut entendre un séjour au cours duquel l'artiste développe des activités de création et de médiation en lien avec les habitants.

ARTICLE 2 - DUREE

Le calendrier précis a été défini conjointement entre **GRAME**, le collège de Michel de Montaigne et la **CC Forez-Est**. Toute modification devra faire l'objet d'une concertation et, le cas échéant, d'un avenant.

Calendrier :

- Mardi 24 mars, 9h30-12h30 et 14h-17h, collège Michel de Montaigne, Balbigny : atelier
- Vendredi 27 mars, 9h30-12h30 et 14h-17h, collège Michel de Montaigne, Balbigny : atelier
- Lundi 4 mai, 9h30-12h30 et 14h-17h, collège Michel de Montaigne, Balbigny : atelier
- Mardi 5 mai, 9h30-12h30 et 14h-17h, collège Michel de Montaigne, Balbigny : atelier
- Mardi 2 juin 9h30-12h30 et 14h-17h, collège Michel de Montaigne, Balbigny : atelier
- Lundi 15 juin, 20h, théâtre forum de Forum de Feurs : restitution

L'aboutissement du projet est prévu le **lundi 15 juin 2026** et prendra la forme d'un événement tout public, ouvert à toutes et à tous, selon la forme que le collège Michel de Montaigne souhaitera proposer.

ARTICLE 3 - OBJECTIFS DE LA RESIDENCE

Cette résidence a pour objectifs de :

- Valoriser le patrimoine textile local et renforcer l'attractivité territoriale :
 - Mettre en lumière les savoir-faire industriels et artisanaux du territoire (tissages, soierie) en impliquant des entreprises locales (Tissages Denis et Fils, Linder, ATBC).
 - Créer un lien entre les élèves et les acteurs économiques locaux pour favoriser une meilleure connaissance des métiers du textile et de leur ancrage historique.
- Développer une culture artistique et scientifique partagée sur le territoire :
 - Fédérer plusieurs disciplines (technologie, arts plastiques, EPS, SVT, éducation musicale) autour d'un projet transversal pour renforcer la cohérence pédagogique.
 - Impliquer des structures culturelles locales (musée du Tissage de Bussières) et des artistes (Club de Spores, **Anthony Clerc**) pour démocratiser l'accès à la culture et à la création.
 - Intégrer un volet sonore : **Anthony Clerc** accompagnera les classes dans des captations au musée et dans la création d'une bande-son à partir de thématiques définies, en lien avec le contenu de la résidence.
- Sensibiliser à l'économie circulaire et au développement durable :
 - Initier les élèves à l'upcycling comme levier de réduction des déchets et de consommation responsable, en partenariat avec la Ressourcerie des Monts du Lyonnais.

- Intégrer des pratiques écologiques (peinture végétale, réemploi de matériaux) dans la création artistique et technologique.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1- OBLIGATION DU GRAME

GRAME s'engage à engager l'artiste Anthony Clerc, et celui-ci exclusivement en vue de l'animation des interventions et de sa présence effective sur les lieux et dates mentionnées ci-dessus et à effectuer le règlement des cotisations et contributions sociales afférentes ainsi que les éventuelles retenues à la source due ;

GRAME s'engage à prendre en charge les frais annexes relatifs aux déplacements de l'artiste Anthony Clerc (défraiements kms, péages, repas, hébergements éventuels).

GRAME s'engage à obtenir de l'artiste Anthony Clerc et transmettre à la CC Forez-est, la cession des droits d'utilisation, de diffusion et de représentation nécessaires à la valorisation du projet, dans le respect des droits culturels et de la diversité des participants : les œuvres issues de cette résidence, réalisées dans une logique de co-construction avec les publics, pourront être présentées publiquement.

GRAME s'engage à mentionner le soutien de la **CC Forez-Est** et de l'ensemble des partenaires institutionnels sur tous les supports de communication, y compris numériques, et lors des relations avec la presse tel que :

- « Avec le soutien de la Communauté de Communes Forez-Est »
- « Avec le soutien du Ministère de la Culture – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes »
- « Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes »
- « Avec le soutien du Département de la Loire »

4.2- OBLIGATION DE LA CC FOREZ-EST

Le budget prévisionnel est estimé à 3 852,72 €. La somme sera versée à l'issue de l'opération, prévue début juin 2026, sur présentation d'une facture déposée sur chorus pro.

La **CC Forez Est**, avec le concours du Lycée Michel de Montaigne, s'engage à :

- Coordonner l'organisation de la résidence avec les équipes pédagogiques du collège
- Assurer la présence des classes effective de 4e sur les lieux et dates mentionnées ci-dessus
- Assurer l'accueil de l'artiste Anthony Clerc pour les dates mentionnées dans le calendrier ainsi que la mise à disposition des moyens et des espaces nécessaires au bon déroulement de la résidence.
- S'engage à mentionner GRAME – centre national de création musicale sur tous les supports de communication, y compris numériques, et lors des relations avec la presse

ARTICLE 5 - MOYENS HUMAINS

La **CC Forez-Est** désigne des interlocuteurs référents pour le bon déroulement de la résidence.

Maxime Gonzales – Coordination du projet

Tél. : 04.77.94.25.68 – 06.01.70.36.07

Mail : culture@forez-est.fr

Émilie Dos Santos - Comptabilité, finance
Tél. : 09.71.00.49.79
Mail : finance@forez-est.fr

Le GRAME désigne un interlocuteur référent pour le bon déroulement de la résidence.

Jeanne RIBEAU – **Le GRAME** – coordination du projet
Tél : 06.69.24.73.07
Mail : ribeau@grame.fr

Isabelle CAMPOS – comptabilité
Tél : 04 72 07 43 13
Mail : campos@grame.fr

ARTICLE 6 - BILAN

Un bilan qualitatif, quantitatif et financier sera réalisé à la fin de la résidence, conjointement par la **CC Forez-Est** et **GRAME**. Ce bilan sera accompagné des documents contractuels et supports de valorisation du projet.

ARTICLE 7 - MODIFICATION

Toute modification des modalités d'exécution fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 8 - RESILIATION

En cas de non-respect des engagements contractuels, la convention pourra être résiliée de plein droit un mois après mise en demeure restée sans effet. La **CC Forez-Est** pourra également mettre fin à la convention pour motif d'intérêt général.

ARTICLE 10 - ASSURANCE

Chaque partie déclare et garantit qu'elle a souscrit et qu'elle maintiendra en vigueur pendant toute la durée de la présente convention les polices d'assurance nécessaires et adéquates pour couvrir les risques liés à ses activités. Chaque partie s'engage à fournir à l'autre partie, sur simple demande, une attestation d'assurance en cours de validité.

ARTICLE 11 - FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas de retard ou de non-exécution résultant d'un cas de force majeure au sens du Code civil. Les parties s'engagent toutefois à limiter la durée et les conséquences de cet empêchement.

ARTICLE 12 - JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, le tribunal compétent est :

Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03
Tél. : 04 78 14 10 10
Mail : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Fait en deux exemplaires à **Feurs**, le .../.../2026

Pour Le GRAME

La directrice générale et artistique
Nadia Ratsimandresy

Pour la CC Forez-Est

Le Président
Pierre Vericel

*Communauté de Communes Forez-Est – Service Tourisme Culture Commerce
6 place Paul Larue – BP 13 – 42110 FEURS*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260123-172026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026